

Assurez votre
sécurité!



BUTS DE HOCKEY

MESURES DE SÉCURITÉ VISANT LES SURFACES DE JEU EXTÉRIEURES À VOCATION PUBLIQUE



DOMAINE D'APPLICATION

Pour offrir un environnement favorable à la pratique de l'activité physique, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a évalué les risques de blessures associés au renversement d'un but de hockey vers l'avant¹. Ce document présente les mesures de sécurité à prendre au regard des types de buts utilisés.

Il importe de noter que ces mesures visent uniquement les surfaces de jeu extérieures à vocation publique, notamment les patinoires extérieures. Sont donc exclues les activités à caractère résidentiel et les surfaces de jeu intérieures, telles que les gymnases et les arénas², dont l'environnement, les équipements et l'encadrement sont souvent différents. Les recommandations contenues dans ce document peuvent toutefois servir de référence pour ces lieux de pratique.

¹ Le Ministère a procédé à des études portant sur des buts commerciaux considérés comme étant standards par le milieu sportif.

² AQAIRS, [Guide de sécurité et de prévention dans les arénas](#), 3^e éd., Montréal et Québec, AQAIRS et MELS, 2013.

RECOMMANDATIONS AU REGARD DES TYPES DE BUTS DE HOCKEY³

Aux fins de l'exercice, le type de but, son poids et la profondeur de sa base forment un tout qui ne peut être dissocié ou modifié lorsque l'on évalue les risques de renversement.

1. But de hockey de pratique (OHA)

Poids : environ 27 kg (60 lb)

Profondeur de la base : de 45 à 70 cm (de 18 à 28 po)

Mesures particulières de surveillance ou de rangement :
hiver **NON**; autres saisons **NON**.



Source : Sports-Inter Plus

Commentaire : Ce but est recommandé notamment pour l'entraînement ou pour la pratique du hockey libre, et ce, en toute saison. Malgré qu'il soit facile à renverser, un enfant peut aisément le soulever et se dégager d'une mauvaise posture. De plus, c'est le type de but qui dégage le moins d'énergie en frappant le sol. Aucune mesure particulière de surveillance ou de rangement n'est donc recommandée pour ce type de but.

2. But de hockey LNH (professionnel)

Poids : environ 45 kg (100 lb)

Profondeur de la base : de 105 à 112 cm (de 40 à 44 po)

Mesures particulières de surveillance ou de rangement :
hiver **NON**; autres saisons **OUI**.



Commentaire : Malgré son poids, ce but est très stable en raison de sa profondeur et de la force nécessaire pour le renverser. Aucune mesure particulière de surveillance ou de rangement en saison hivernale n'est donc recommandée.

Toutefois, pour les autres saisons, son utilisation sans mesure de sécurité n'est pas recommandée. Une surface rugueuse ou adhérente peut favoriser son renversement, surtout lorsqu'il se transforme involontairement en structure de jeu. Par conséquent, il faut appliquer des mesures de surveillance⁴ pendant les périodes d'utilisation et des mesures de rangement⁵ en dehors de celles-ci.

³ Des jeunes âgés de 7 à 13 ans ont participé à des tests de manipulation de buts de hockey.

⁴ Consultez la section « Définition de la notion de surveillance ».

⁵ Consultez la section « Recommandations au regard du rangement, de l'entreposage et du remisage ».

BUTS DE HOCKEY

MESURES DE SÉCURITÉ VISANT LES SURFACES DE JEU EXTÉRIEURES À VOCATION PUBLIQUE

3. But de hockey LNH (collégial)

Poids : environ 42 kg (93 lb)
Profondeur de la base : 86 cm (34 po)



Mesures particulières de surveillance ou de rangement :
hiver **OUI**; autres saisons **OUI**.

Commentaire : D'un poids équivalent au but LNH professionnel, ce type de but peut se renverser plus facilement en raison de sa profondeur. En plus d'être lourd à soulever pour un enfant, c'est celui qui dégage le plus d'énergie au moment de l'impact au sol. Pour ces raisons, des mesures de surveillance sont nécessaires, et ce, en toute saison. De plus, ce type de but doit être rangé de façon sécuritaire en dehors des périodes d'utilisation.

4. Buts de hockey de rue, de hockey cosom, de salle ou de gymnase

Poids : 18 kg (40 lb) ou moins
Profondeur de la base : variable



Mesures particulières de surveillance ou de rangement :
hiver **NON**; autres saisons **NON**.

Source : Sports-Inter Plus

Commentaire : Généralement en aluminium, en PVC ou en acier léger, ces types de buts ne nécessitent aucune mesure particulière. Ils sont toutefois moins durables que les modèles précédents.

5. Tout autre type de but commercial ou artisanal

Si un but ne peut être associé à l'une des catégories précédentes, tant pour le type et le poids⁶ que pour la profondeur de la base⁶, **il faut appliquer des mesures de surveillance et de rangement ou retirer le but définitivement.**

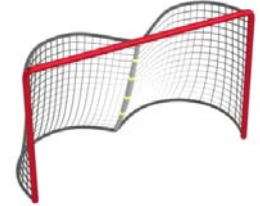
⁶ Par exemple, un but de pratique de 47 kg (100 lb) avec une profondeur de 45 cm (18 po) ou un but LNH de 70 cm (28 po) de profondeur.

BUTS DE HOCKEY

MESURES DE SÉCURITÉ VISANT LES SURFACES DE JEU EXTÉRIEURES À VOCATION PUBLIQUE

Précisions concernant le modèle Art Ross (base en forme de 3)

Comme il s'agit généralement de vieux buts, il faut bien relever les données concernant le poids et la profondeur, qui doit être mesurée à partir de la base du poteau central arrière jusqu'à l'ouverture. Si ces données ne correspondent pas à l'une des quatre premières catégories mentionnées précédemment, il faut appliquer des mesures de surveillance et de rangement ou retirer le but définitivement.



De plus, si la base est pourvue d'une pointe partant du poteau central arrière vers l'ouverture, **ce but ne doit pas être utilisé**. Cette pointe peut s'avérer dangereuse si le but bascule vers l'arrière⁷.

DÉFINITION DE LA NOTION DE SURVEILLANCE

Le terme *mesure de surveillance* se définit comme suit : la présence d'une personne à proximité de la surface de jeu, qui peut réagir rapidement, et ce, durant les périodes d'utilisation des buts. Il peut s'agir d'un employé ou d'un bénévole désigné à cette fin.

RECOMMANDATIONS AU REGARD DU RANGEMENT, DE L'ENTREPOSAGE ET DU REMISAGE

S'il est nécessaire de ranger les buts durant les périodes de non-utilisation, il est recommandé de les sortir de la surface de jeu et de les cadenasser l'un devant l'autre, ce qui les empêchera de basculer vers l'avant.

Sinon, il est possible de les attacher à une structure fixe (ex. : un poteau), mais toujours à l'extérieur de la surface de jeu. Il faut alors vérifier si l'attache ne devient pas elle-même un objet pouvant causer des blessures.

Lorsque les infrastructures le permettent, il est préférable d'entreposer les buts à l'intérieur d'une bâtisse. Il faut toutefois veiller à ne pas les réinstaller trop rapidement sur la patinoire après les avoir entreposés à une température plus élevée qu'à l'extérieur. Le métal, lorsqu'il est plus chaud, a tendance à s'incruster dans la surface glacée.



⁷ Regroupement québécois du loisir municipal et Régie de la sécurité dans les sports, *La prévention et la sécurité des aires extérieures de patinage sur glace, guide de gestion des aires extérieures de patinage sur glace*, RQLM, 1995, p. 22.

Finalement, si les buts sont utilisés uniquement en hiver, il est recommandé de les remettre le reste de l'année ou de les cadenasser selon les méthodes décrites précédemment.

AUTRES RECOMMANDATIONS

Pour diminuer les risques de renversement des buts lors de la manipulation, il est conseillé de les faire glisser sur la glace plutôt que de tenter de les soulever, et ce, à l'aide des poteaux et non de la barre horizontale.

Il est fortement déconseillé de fixer des buts dans la glace, de les lester à l'arrière durant l'hiver ou de les fixer à une structure lorsqu'ils sont sur la surface de jeu. Ces méthodes diminuent la mobilité des buts et peuvent non seulement augmenter le nombre de blessures, mais également aggraver les blessures.

S'il y a un surplus d'eau en hiver, il faut éviter d'installer un but à cet endroit, car il va probablement se fixer dans la glace. Pour éviter cette situation durant l'entretien, on peut soit sortir les buts de la patinoire, soit les déposer à 45 degrés sur la bande.

Dans le cas des patinoires extérieures, pour réduire la gravité des blessures associées aux collisions, il est recommandé de ne pas ancrer les buts.

COMMENT NOUS JOINDRE

Pour vous informer ou pour vous procurer certaines publications, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Par courrier : **Direction de la promotion de la sécurité
Secteur du loisir et du sport**
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
100, rue Laviolette, bureau 213
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Par téléphone : 819 371-6033 ou **1 800 567-7902**

Par télécopieur : 819 371-6992

Par courriel : promotionsecurite@education.gouv.qc.ca

Site Internet : www.education.gouv.qc.ca/loisirsport

AIDE - MÉMOIRE

BUTS DE HOCKEY • MESURES DE SÉCURITÉ VISANT LES SURFACES DE JEU EXTÉRIEURES À VOCATION PUBLIQUE

Recommandations au regard des types de buts de hockey

Type de but	Poids	Profondeur de la base	Surveillance et rangement	
			Hiver	Autres saisons
1. But de pratique OHA	Env. 27 kg (60 lb)	De 45 à 70 cm (de 18 à 28 po)	NON	NON
2. But LNH professionnel	Env. 45 kg (100 lb)	De 105 à 112 cm (de 40 à 44 po)	NON	OUI
3. But LNH collégial	Env. 42 kg (93 lb)	86 cm (34 po)	OUI	OUI
4. But de hockey de rue, hockey cosom, de gymnase ou de salle	18 kg (40 lb) ou moins	Variable	NON	NON
5. Autre type de but commercial ou artisanal	Variable	Variable	OUI	OUI

MODÈLE DE BUT ART ROSS (BASE EN FORME DE 3)

- Pour la profondeur de la base, mesurez l'espace entre l'ouverture et le poteau central arrière.
- Si la base est pourvue d'une pointe partant du poteau central arrière vers l'ouverture, **ce but ne doit pas être utilisé.**

SURVEILLANCE

Si nécessaire, un employé ou un bénévole désigné à cette fin doit se trouver à **proximité de la surface de jeu** durant les périodes d'utilisation des buts.

RANGEMENT

Si nécessaire, les buts doivent être retirés de la surface de jeu et cadenassés l'un devant l'autre ou à même une structure fixe, ou encore entreposés dans une bâtisse.

AUTRES RECOMMANDATIONS

- En hiver, il est préférable de glisser les buts que tenter de les soulever, et ce, à l'aide des poteaux et non de la barre horizontale.
- Il est déconseillé de fixer des buts dans la glace, de les lester à l'arrière durant l'hiver ou de les fixer à une structure lorsqu'ils sont sur la surface de jeu.
- Pour éviter de fixer les buts dans la glace après l'arrosage, on peut soit les sortir de la patinoire, soit les déposer à 45 degrés sur la bande.
- Dans le cas des patinoires extérieures, il est recommandé de ne pas ancrer les buts.